La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Avis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le schéma régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2023 – 2028

Exposé des motifs

Le contexte

L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes se trouve à mi-parcours de la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS) 2018 – 2028. Conformément à la réglementation, l'Agence est tenue de réviser tous les 5 ans, deux composantes du projet régional de santé :

- Le Schéma régional de santé (SRS)
- Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies (PRAPS)

Après un état des lieux des actions réalisées depuis 2018, l'ARS a élaboré des objectifs prioritaires à mettre en œuvre dans la région pour les 5 prochaines années.

A ce titre, le Schéma régional de santé (SRS) décline les orientations stratégiques du PRS en objectifs opérationnels à mettre en œuvre pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, intégrant la prévention-promotion de la santé et accompagnement médico-social, en fonction des prévisions d'évolution des besoins. Le PRAPS est quant à lui une déclinaison spécifique du SRS centrée sur le parcours de soins des personnes les plus démunies et les plus éloignées de la santé.

Ces documents ont été élaborés par l'ARS en lien avec des professionnels et acteurs locaux de la santé, experts et spécialistes thématiques mais également avec la CRSA et les représentants des usagers et dans le cadre du conseil national de la refondation de la santé lors des consultations publiques.

Les instances et autorités consultées

Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent réagir et apporter leur contribution écrite. Elle repose également sur le recueil de l'avis des principaux acteurs institutionnels et partenaires de l'ARS, tel que prévu par le code de la santé publique (Article R.1434-1 du CSP) :

- La préfète de région,
- La conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)
- Les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie,
- Les **collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes** (Conseil Régional, Conseils départementaux, communes)
- Le conseil de surveillance de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

L'avis rendu par une collectivité territoriale repose sur une délibération de son assemblée.

En parallèle, les 12 conseils territoriaux de santé (CTS) sont également sollicités pour donner un avis complémentaire au regard des spécificités de leurs territoires.

Les délais d'instruction

En application des dispositions réglementaires, une période de consultation de 3 mois est ouverte du 28 juin au 28 septembre 2023 afin de rendre un avis sur le SRS comme le PRAPS.

A l'issue de cette consultation, après examen des différents avis, le SRS et le PRAPS seront arrêtés par la direction générale de l'ARS et publiés au plus tard le 1er novembre 2023.

Exposé de l'avis de la Région

Des points de complémentarités du PRS avec la politique volontariste de la Région

1. *Accompagner la structuration de l'offre de premier recours et favoriser l'installation des professionnels de santé au regard des besoins du territoire*

Depuis 2016, la Région a souhaité renforcer ses actions en matière d'accès aux soins pour la population en tout point du territoire en favorisant notamment l'appui au déploiement des maisons et centres de santé. La Région a fait de la lutte contre les déserts médicaux la priorité de sa politique de santé, avec plus de 285 maisons de santé aidées en zone rurale car l'on sait que les habitants des zones rurales n'ont pas les mêmes chances d'accès aux soins que ceux des zones urbaines. La Région aurait souhaité que le projet régional de santé soit plus volontariste à destination des zones rurales, prenant en compte leurs spécificités.

La Région exprime sa volonté, réaffirmée en 2022, de renforcer la présence de médecins en zones fragiles permettant de consolider également celles d'autres professionnels médicaux et paramédicaux.

C'est ainsi que la Région a conforté son action dans le cadre de son Plan régional en faveur de la santé voté en mars 2022, notamment par un appui à la primo-installation des médecins au plus près des territoires et par la création, avec certains Conseils départementaux, d'un Groupement d'intérêt public dont l'objet est de créer des centres de santé salariant des professionnels de santé au plus près des besoins des territoires. La encore, l'objectif est bien de ramener une offre médicale en zone rurale.

La Région soutient également, aux côtés de l'ARS, les équipements d'imagerie lourds des centres hospitaliers de proximité.

2. *Parcours de soins et qualité de prise en charge*

Nous avons besoin de développer une vision globale de la santé et de structurer les parcours de santé des concitoyens de la région en conservant la qualité et la sécurité des prises en charge.

Dans les recommandations et priorités posées à horizon 2028, si nous partageons la nécessité de soigner dans une prise en charge adaptée au plus près du lieu de vie du patient, nous resterons attentifs aux enjeux et moyens mis en œuvre pour accompagner ces parcours de santé.

Le PRS évoque également l'adoption des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge. A ce titre, la Région a souhaité décliner dans son plan régional de santé des actions aux bénéfices des jeunes générations concourant à l'amélioration de la prévention et promotion de la santé des plus jeunes. Une priorité commune se dessine autour de la lutte contre les Papillomavirus Humains (HPV). La Région a été précurseur sur ce sujet puisqu'elle a lancé, dès 2022, une importante campagne de sensibilisation à la vaccination, auprès des jeunes, mais également auprès des parents et des professionnels de santé, action qui sera confortée dès fin 2023 par la mise en place d'un Bus de la Prévention de la santé des jeunes dont le message, dispensé auprès des lycéens, sera en priorité centré sur la sensibilisation à la vaccination contre les HPV. La convergence des actions de l'ARS, de la Région et des Départements sera nécessaire pour tendre vers l'éradication des cancers induits par ces HPV.

3. *Accès aux soins des personnes en situation de handicap*

Le PRE propose d'adapter l'offre pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment en poursuivant la transformation de l'offre au service de la dynamique inclusive.

La Région partage ce souci d'inclusion comme le démontrent les actions volontaristes qu'elle développe dans ce domaine. Dans une logique de meilleure inclusion, la Région soutient et met en place des événements de sensibilisation contribuant à changer le regard sur le handicap ; elle définit annuellement une « grande cause » sur laquelle elle appelle l'attention et encourage les innovations. Depuis 2022, la Région s'est engagée dans une réflexion pour favoriser l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap et tenter de dégager, par la mise en synergie des acteurs, des pistes d'action concrètes et rapidement opérationnelles.

… mais des éléments qui restent à travailler

1. *La formation des personnels de santé*

Dans un champ où l'intervention de la Région est essentielle, celui de la formation des personnels en santé, nous ne pouvons que partager l'enjeu majeur de l'attractivité des métiers du secteur sanitaire et médico-social. Ce déficit d'attractivité qui affecte l'ensemble du territoire est d'autant plus préoccupant sur les départements transfrontaliers. Situation qui induit une position concurrentielle importante et qui nécessite un suivi attentif des actions.

Promouvoir les formations initiales médicale, paramédicale et du travail social concoure aux enjeux portés par la Région de former des professionnels de santé adaptés aux besoins des territoires et aux évolutions sociétales. Néanmoins, le financement des mesures concernant la promotion, la valorisation et l'augmentation de ces professionnels n'est pas abordé. Or, ces sujets nationaux ne sauraient relever des Régions et sont entre les mains de l'Etat.

Au-delà des enjeux d'attractivité, le PRS pose des objectifs stratégiques d'animation du réseau des IFSI et IFAS pour contribuer à l'attractivité de la formation et faciliter un nombre suffisant de stages. Il va de soi que la Région s'inscrit comme un maillon essentiel de cette animation dans le cadre des missions qui lui sont dévolues.

Nous entendons également le soutien et l'accompagnement du nombre de professionnels de santé formés dans la région qui ne pourra être poursuivi sous couvert des mesures financières associées. La Région sera vigilante sur les compensations financières de l'Etat sur cette compétence obligatoire transférée.

Enfin, dans le cadre de l'offre sanitaire organisée par activité de soins autorisées, certaines activités projettent des objectifs quantitatifs en offre de soins nettement à la hausse, il sera nécessaire de prendre les dispositions nécessaires quant à l'augmentation inhérente des personnels et in fine de leur formation (ex : manipulateur radio).

2. *L'absence de moyens donnés aux priorités affichées*

Nous ne pouvons que déplorer l'absence de chiffrage financier au regard de mesures et orientations portées dans le PRS, pouvant rendre les intentions inopérantes.

Les orientations stratégiques d'amélioration des parcours et de la qualité ne pourront se faire sans moyens financiers. Cela prévaut également pour les actions portées sur le champ de la prévention et du médico-social.

La mise en œuvre opérationnelle de ce projet régional de santé ne pourra se faire sans moyens ; les difficultés de notre système de santé ne pourront se résorber sur le fondement de la seule affirmation de grands principes.

La Région agit avec volontarisme sur plusieurs champs de la santé qui figurent dans le projet régional de santé qui lui est soumis. Si les grands constats présentés dans ce PRS sont partagés, il convient d'aller au-delà des orientations, et de lier celles-ci aux ressources nécessaires pour garantir leur mise en œuvre concrète et efficace. La Région insiste pour que l'accès aux soins en zones rurales soit considéré comme une priorité pour l'Etat.

Très régulièrement saisie par les usagers et acteurs locaux, la Région souhaite que l'usager soit mis au centre des réflexions et poursuivra les efforts entrepris pour lutter contre les déserts médicaux et garantir l'égalité de ses habitants en matière d'accès à une offre de santé de qualité.